DÉPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mise à jour du PLU

Commune de

CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

Réalisation
urban ism
9 rue du Picard
37140 BOURGUEIL
Tél. : 02 47 95 57 06
Fax. : 02 47 95 57 16
Mél : contact@urban-ism.fr

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 19 décembre 2013
approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Le Maire,
Valérie LEVEQUE

MAIRIE DE CHAMPTOCE SUR LOIRE 49123

REMARQUE : report des Servitudes d'Utilité Publique à titre indicatif, le report exact devant être demandé au gestionnaire de la servitude (cf. pièce 5.4a du PLU)

Echelle
1 / 5 000°

Plan des Servitudes d'utilité publique - Territoire communal nord

5.4b

Source du fond de plan :
Communauté de communes Loire Layon

AC1	Servitudes de protection des monuments historiques : • Château de Beauchesne • Dolmen du Champ du Ruisseau • Dolmen de La Romme • Château du Pin • Eglise de Saint-Germain-des-Prés (commune de Saint-Germain-des-Prés)
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques, Périmètres de Protection Modifiés : • Château de Gille de Rays • Château de Lancrau
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques, Périmètre de Protection Modifié de l'église St Pierre
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels : • les ruines du château de Gilles de Rays et ses abords • le domaine du château du Pin
PM1	Défenses contre les inondations - Périmètre du PPRNPI 2014 => PPRNPI approuvé le 21 mai 2026 - cf. page 3
EL3	Servitudes de halage, de service navigation ou de libre passage des pêcheurs
I4	Servitudes résultant de l'établissement des canalisations électriques
PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centre d'émission et de réception contres les perturbations électromagnétiques • Station "la Malnoue" France-Télécom-mobile - CORESTA - 69410 • Station "La hérie" - SFR - CORESTA - 72591
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques • Câbles du réseau national (LGD n°14, n°204-2, n°219-2) et régional (câbles à fibres optiques n°49-251-03 et 49-254-04)
T1	Servitudes relatives aux lignes de transports ferroviaires • Voie ferrée n°515 000 - Ligne de tours à saint-Nazaire

Source du fond de plan :
Communauté de communes Loire Layon

★	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques : • Château de Beauchesne • Dolmen du Champ du Ruisseau • Dolmen de La Romme • Château du Pin • Eglise de Saint-Germain-des-Prés (commune de Saint-Germain-des-Prés)
▨ ★	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques, Périmètres de Protection Modifiés : • Château de Gille de Rays • Château de Lancrau
▨ ★	AC1	Servitudes de protection des monuments historiques, Périmètre de Protection Modifié de l'église St Pierre
▦	AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels : • les ruines du château de Gilles de Rays et ses abords • le domaine du château du Pin
▨	PM1	Défenses contre les inondations - Périmètre du PPRNPI 2014 => PPRNPI approuvé le 21 mai 2026 - cf. pages 3 et 4
⌒	EL3	Servitudes de halage, de service navigation ou de libre passage des pêcheurs
◄	I4	Servitudes résultant de l'établissement des canalisations électriques
▦	PT1	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centre d'émission et de réception contres les perturbations électromagnétiques • Station "la Malnoue" France-Télécom-mobile - CORESTA - 69410 • Station "La hérie" - SFR - CORESTA - 72591
≠	PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques • Câbles du réseau national (LGD n°14, n°204-2, n°219-2) et régional (câbles à fibres optiques n°49-251-03 et 49-254-04)
▨	T1	Servitudes relatives aux lignes de transports ferroviaires • Voie ferrée n°515 000 - Ligne de tours à saint-Nazaire

DÉPARTEMENT DU MAINE ET LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MISE A JOUR

Commune de
CHAMPTOCE-SUR-LOIRE

Réalisation
urban-ism
9 rue du Picard
37140 BOURGUEIL
Tél. : 02 47 95 57 06
Fax. : 02 47 95 57 16
Mél : contact@urban-ism.fr

Vu pour être annexé à l'arrêté municipal
en date du 23 juillet 2014
mettant à jour le PLU,

Le Maire,

Valérie LEVEQUE

REMARQUE : report des Servitudes d'Utilité Publique à titre indicatif, le report exact devant être demandé au gestionnaire de la servitude (cf. pièce 5.4a du PLU)

Echelle
1 / 5 000°

Plan des Servitudes d'utilité publique - Territoire communal sud

5.4c

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

Direction départementale des territoires

Zonages règlementaires

Champtocé-sur-Loire 3

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRNPI)

des vals de Chalonnes-sur-Loire à Orée d'Anjou

Approuvé par arrêté préfectoral, le **21 mai 2026**

- - - - - Isocotes modélisées ou Plus Hautes Eaux Connues (altitude NGF IGN69)

Digues - levées

- Digue classée (C)
- Levée
- Remblai
- Centre urbain
- Cours d'eau (lit mineur)
- Limites communales

Zonage réglementaire

- BU : Zone urbanisée en aléa faible et modéré
- RN : Zone non urbanisée en aléa faible et modéré
- RNF : Zone non urbanisée en aléa fort et très fort
- RUF : Zone urbanisée en aléa fort
- RUTF : Zone urbanisée en aléa très fort
- RZDEN : Bande de précaution (zone de dissipation d'énergie en zone non urbanisée)
- RZDEU : Bande de précaution (zone de dissipation d'énergie en zone urbanisée)
- CEX : Crue exceptionnelle
- Zone vulnérable hors d'eau

Echelle : 1/5000

Réalisation : ©DDT 49/SUAR/PR - 26/5/2026
Source : DDT 49
Fond cartographique : cadastre 2026

Licence de réutilisation IO OI

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Zonages règlementaires

Champtocé-sur-Loire 4

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles Inondation (PPRNPI)

des vals de Chalonnes-sur-Loire à Orée d'Anjou

Approuvé par arrêté préfectoral, le **21 mai 2026**

- ------ Isocotes modélisées ou Plus Hautes Eaux Connues (altitude NGF IGN69)

Digues - levées
- Digue classée (C)
- Levée
- Remblai
- Centre urbain
- Cours d'eau (lit mineur)
- Limites communales

Zonage réglementaire
- BU : Zone urbanisée en aléa faible et modéré
- RN : Zone non urbanisée en aléa faible et modéré
- RNF : Zone non urbanisée en aléa fort et très fort
- RUF : Zone urbanisée en aléa fort
- RUTF : Zone urbanisée en aléa très fort
- RZDEN : Bande de précaution (zone de dissipation d'énergie en zone non urbanisée)
- RZDEU : Bande de précaution (zone de dissipation d'énergie en zone urbanisée)
- CEX : Crue exceptionnelle
- Zone vulnérable hors d'eau

Echelle : 1/5000

*Réalisation : ©DDT 49/SUAR/PR - 26/5/2026
Source : DDT 49
Fond cartographique : cadastre 2026*

Licence de réutilisation IO OI